

Karachi : le combat des survivants contre l'État

Patricia JOLLY © Le Monde



Gilles Sanson, grièvement blessé lors de l'attentat de Karachi en 2002, a travaillé trente-deux ans à la direction des constructions navales.

Paolo Verzone/Agence Vu pour LE MONDE

Le Redoutable, Le Terrible, Le Foudroyant, L'Indomptable, Le Tonnant, L'Inflexible... Gilles Sanson, 50 ans, conte avec passion l'épopée de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Mécanicien-usineur à la direction des constructions navales (DCN devenu DCNS en 2007) à Cherbourg, il a fièrement contribué à les équiper pendant trente-deux ans. En octobre 2011, pourtant, ce tout récent retraité du ministère de la défense et cinq de ses anciens collègues ont porté plainte pour « coups et blessures involontaires » contre leur ancien employeur.

Ils estiment la DCN responsable de l'attentat qui a failli leur coûter la vie alors qu'ils assuraient, au printemps 2002, la formation d'ouvriers pakistanais dans le cadre du contrat de vente de trois sous-marins Agosta 90 passé entre la France et le Pakistan dans les années 1990 pour 825 millions d'euros. A partir du 10 janvier, ils seront auditionnés par la police à ce sujet dans le cadre d'une enquête préliminaire. En 2004, le tribunal des affaires de sécurité sociale de la Manche avait condamné la DCN pour « faute inexcusable de l'employeur ».

Ils étaient 23 ouvriers d'Etat français envoyés dans le cadre d'un « transfert de compétence » dans une base navale de Karachi quand, le 8 mai 2002 à 7 h 45, une bombe a pulvérisé le bus qui les emmenait au chantier. Onze d'entre eux sont morts, les douze autres ont survécu, grièvement blessés. Qui a commandité l'attentat? Pourquoi? Après presque dix années d'enquête, Gilles Sanson, Claude Etasse, 62 ans, Gilbert Eustache, 60 ans, Jérôme Eustache, 40 ans, Frédéric Labat, 42 ans et Christophe Polidor, 45 ans, n'ont que des hypothèses pour réponse. Mais ils ont le sentiment d'avoir été trahis et sacrifiés. Ce jour-là, Gilles Sanson est le seul à n'avoir pas perdu connaissance. Il est devenu leur porte-parole.

Pour ces missions de cinq à neuf semaines, ils étaient tous volontaires. « *Au-delà de l'aspect financier – on gagnait dans ces périodes deux fois et demi nos salaires d'ouvriers –*, raconte M. Sanson, *la transmission de notre savoir-faire et la confiance qu'on plaçait en nous étaient gratifiantes.* » Chaque départ de Cherbourg s'accompagnait d'un couplet de la hiérarchie: « *Messieurs, vous représentez la France.* » Maintien de militaire, ceinture noire de judo, coureur à pied émérite, Gilles Sanson y croyait dur comme fer. Entré à 17 ans à la DCN – principal employeur de sa région –, ce fils d'électricien et de femme de ménage se trouvait chanceux. « *C'était une réussite, le gage d'un avenir sûr* », se souvient-il.

À Karachi, où il effectuait en mai 2002 sa quatrième mission, la vie était rythmée par les horaires du chantier – de 8 heures à 16 heures sauf les vendredis après-midi et les dimanches – dans une chaleur souvent caniculaire. Et puis l'hôtel, sa piscine et sa table de ping-pong et parfois une sortie, en groupe, à la galerie marchande de l'hôtel Sheraton tout proche. « *Nous n'avions aucune relation avec nos collègues pakistanais une fois la journée terminée* », explique M. Sanson. Sa seule crainte? Se blesser sur le chantier. « *À cause du niveau sanitaire du pays* », dit-il.

Le 8 mai 2002, le dernier de ses 22 collègues embarque dans le bus gris à bande de couleur vive, au sigle de la marine pakistanaise, et avec un garde armé, quand Gilles Sanson sent sa tête « *tripler de volume* » : « *Il y a eu comme une boule de feu, j'ai décollé de mon siège puis mes jambes et mon bras gauche étaient cassés.* » Dans l'ambulance, on l'a assis par terre. Sur l'unique brancard gisait déjà le corps d'une mendicante que les ouvriers voyaient chaque matin. « *Sa tête était gonflée comme si on avait utilisé une pompe à vélo*, dit M. Sanson. *Je revois sa paume ouverte, dans laquelle je n'ai jamais su glisser une pièce de monnaie, tomber et retomber sur moi.* » A l'hôpital, ils ont été parqués tous ensemble : morts, agonisants et survivants. Puis les blessés ont été rapatriés trente-six heures après l'attentat et répartis dans les hôpitaux militaires franciliens. Les onze cercueils, déjà scellés, n'ont atterri à Cherbourg que plus tard.

Une douloureuse et insidieuse scission s'est alors opérée entre rescapés et familles de défunts. « *Nous étions toujours hospitalisés loin de Cherbourg, mais vivants, lors de l'hommage national qui a été rendu aux copains le 13 mai 2002 en présence du président Chirac*, rappelle M. Sanson. *Cette rupture a fait le jeu de la DCN et de l'État.* » Longtemps après, une veuve est venue demander à Gilles Sanson si son époux avait souffert. Que répondre quand on vit hanté par des images insoutenables comme celle d'un collègue pétrissant, incrédule, une moitié de son visage arraché? Les pieds de M. Sanson, "gros comme des ballons de football", ont été inopérables pendant dix jours. Il y eut la douleur indicible, six mois cloué dans un fauteuil roulant, et la Légion d'honneur qu'il a acceptée: « *Parce que je pensais sincèrement qu'on avait été victimes d'Al-Qaida* », dit-il.

Au bout de treize mois, Gilles Sanson a repris un poste au centre d'essais techniques de la DCN. « *Tout le temps passé à me reconstruire physiquement j'avais tenu le coup, souffle-t-il, puis j'ai pris conscience qu'à travers nous, pour des histoires de gros sous, on avait ciblé l'Etat dont la DCN dépendait alors entièrement. Pour moi, cet Etat qui ne nous avait pas protégés nous devait au moins la vérité.* »

RÉELLES MENACES

Cette quête leur semble interminable à tous. En mai 2008, lors d'une perquisition dans le bureau d'un dirigeant de la DCNI (la filiale de commercialisation de la DCN), Gérard-Philippe Menayas, dans le cadre d'une tout autre enquête, les policiers ont découvert les rapports Nautilus, que l'entreprise n'avait pas jugé utile de transmettre à la justice. Ces documents – qui mettent en avant le mobile politico-financier de l'attentat – révèlent que, dès juin 2002, la DCN a pensé à se prémunir contre toute responsabilité pénale dans l'attentat et à mener le contrat à son terme. A l'époque, contre 40 000 euros hors taxe, l'entreprise avait confié à une officine dirigée par Claude Thévenet, ancien agent de la DST, la mission de « *vérifier l'état de l'enquête en cours au Pakistan* », « *s'assurer que DCNI ne peut être poursuivie pour insuffisance de sécurité* », « *rechercher sur qui*

rejaillit la responsabilité de l'attentat », et « tenter d'identifier toute menace contre le contrat ou DCNI ».

« Si la DCN avait communiqué ce rapport à la justice dès septembre 2002, tout aurait pu être différent, s'insurge M. Sanson. Mais ils l'ont planqué, prenant sciemment le risque de laisser se perdre des preuves existantes. » Par ailleurs, Gilles Sanson et ses collègues ne s'expliquent toujours pas l'attitude de Gérard Clermont, l'ingénieur-armement chargé par la DCN de la sécurité sur le site de Karachi. Condamné au pénal en 1985 pour la mort de deux ouvriers sur un chantier dont il devait organiser la sécurité, il n'a jamais appliqué le protocole de sécurité qu'il avait lui-même conçu pour Karachi après les attentats du 11 septembre 2001.

« Notre bus siglé qui partait invariablement à la même heure et parcourait le même trajet était une cible parfaite, explique M. Sanson, et nous n'avons jamais eu la moindre réunion concernant la sécurité hors du chantier. » Or de réelles menaces pesaient sur les Occidentaux comme en témoignent l'exécution du reporter américain Daniel Pearl et la découverte d'une bombe factice sous la voiture d'un diplomate français à Islamabad en janvier 2002. Ou encore le vol du porte-documents d'un employé pakistanais responsable de la logistique pour la DCN qui contenait la liste nominative et les adresses du personnel en poste à Karachi, et l'attentat meurtrier dans une église du quartier diplomatique d'Islamabad en mars 2002.

Mais même les mises en garde, mi-avril 2002, d'un responsable du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) contre de possibles actions terroristes visant « *des ressortissants étrangers* » ont été ignorées. Dans une note interne à la DCN du 27 avril 2002, M.Clermont – résumant une réunion tenue la veille au consulat de France où avait été évoqué le retour d'expatriés américains et canadiens – avait jugé ces mesures « *inutilement pessimistes* ».

—